

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1212)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 77

présenté par
Mme Cariou

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« du ministère »

les mots :

« placés sous l'autorité du ministre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.